



Info municipale

n° 15 • Janvier 2019

Edito



Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Après un début de saison d'hiver avec un enneigement naturel compliqué, les dernières chutes de neige ont permis de revêtir d'un blanc immaculé nos belles montagnes. Je tiens à saluer le travail remarquable de la société ADS quant à la production de neige de culture et la préparation du domaine skiable qui nous a permis de recevoir notre nombreuse clientèle de la meilleure des façons durant les vacances scolaires de Noël. Concernant le domaine skiable, la délégation de service public est en cours de négociation avec cette société, seule à s'être portée candidate, et nous devrions arriver à une signature courant d'hiver avec des investissements conséquents sur notre domaine à horizon 2020-2024.

Les réunions de travail concernant le PLU sont arrivées à leur terme, les ajustements ont été traités en relation avec les propriétaires les plus impactés. Les relations avec l'ensemble des partenaires de la collectivité vont, a priori, nous permettre de présenter un projet cohérent et semble-t-il vertueux dans son ensemble. L'intérêt général est bien sûr le maître mot de ce projet et chacun, individuellement, pourra émettre un avis lors de l'enquête publique pour le bien commun.

Les restrictions budgétaires entamées, suite au désengagement de l'Etat, commencent à porter leurs fruits. Je vous remercie de votre compréhension concernant un certain nombre de choses que nous avons choisi de ne pas faire dans l'immédiat et pouvant compliquer le quotidien de certains. Et surtout, je tiens à remercier chaleureusement et publiquement l'ensemble des agents de la commune et de l'AFU qui chaque jour font en sorte de faire des économies afin de maîtriser, au maximum, notre budget alors qu'ils supportent aussi des limitations salariales.

En ce début 2019, année électorale européenne, je vous souhaite une très bonne année, qu'elle apporte à chacun sérénité, bonheur et partage.

Le Maire, Thierry Marchand-Maillet

Sommaire

- Vie des enfants	2 - 3
- Coin des associations	4 - 7
- Informations communales	8 - 9
- Environnement	10
- Vie municipale	11 - 14
- Commémoration 11 novembre	15
- Divers / Etat civil	16
Cette page est la vôtre	
Dates à retenir	





La Vie des enfants



Indiana Mômes



Le repas de Noël
et Père-Noël à l'école





Début de la fresque de la paix



Jus de pommes à l'école



LES CROQUEURS DE POMMES DE SAVOIE TARENTEISE BEAUFORTAIN

En octobre 2017 s'est achevé le projet « Renaissance des vergers » que l'association a conduit dans le cadre du projet européen Leader, mené par l'APTV (Assemblée du Pays de Tarentaise Vanoise). Nous vous en avons régulièrement tenu au courant. Les objectifs principaux étaient de restaurer des arbres existants et d'inciter le grand public à planter de jeunes arbres de variétés anciennes et à lui faire retrouver les savoir-faire nécessaires à la conduite de ces arbres.

BILAN EN CHIFFRES :

- 4 salariés en insertion formés à la taille sécurisée en hauteur
- 32 chantiers de rénovation, soit 210 arbres taillés, durant 29 journées, avec l'appui des croqueurs et d'un professionnel arboriste-cordiste (dont le « verger-brousse » de Landry)
- 8 communes concernées
- 3 stages de sensibilisation grand public (taille et greffage)
- 114 particuliers initiés
- la remise de 122 arbres plus 10 scions greffés par leurs soins aux participants du stage de greffe du 24 mars
- coût du projet prévisionnel : 21 010 €, avancés par l'association et qui seront remboursés à 80 % en 2018

L'action a confirmé l'intérêt du public pour les arbres de variétés anciennes et les prés-vergers. La prise de conscience de la valeur de ce patrimoine est de plus en plus forte.

Mais l'association a rencontré des limites, à la fois d'ordre financier et de main d'œuvre : toutes les demandes de restauration des vergers n'ont pu être satisfaites et elle a dû limiter le nombre d'arbres gratuits.

Aussi souhaiterait-elle que l'action puisse être poursuivie par des collectivités de Tarentaise, qui prendraient le relais, durant les trois années restantes du projet Leader.

Rosette Vallat



SKI CLUB DE PEISEY VALLANDRY

LE NOUVEAU BUREAU

Président : J.C. Barthet (alpin) J.P. Giachino (ski de fond)

Vice-Présidente : Monique Chenu

Secrétaire : Anne Sophie Pocard

Trésorier : Ghislain Esbérard

52 enfants de Landry et de Peisey ont repris le chemin des pistes de ski pour cette nouvelle saison 2019. Comme l'année précédente, ils sont encadrés par Olivier Meyer, Cédric Pocard, Pierre Trésallet, Francis Boirard.

Les conditions d'enneigement sont un peu difficiles en ce début de saison mais les enfants restent enthousiastes.

Nous suivons la progression de Brunilde Villermé en coupe d'Europe.

Bon courage à nos petites bombes !





L'association "STREET ART 73"

Nous avons participé au Winter film festival le dimanche 11 novembre 2019 à Bourg st Maurice avec initiation et démonstration.

Nous avons aussi participé avec les jeunes avancés du Hip Hop à un battle à Beaurepaire à côté de Lyon.

Nos prochaines manifestations sont au mois d'Avril avec un nouvel événement. Nous proposons un stage de hip hop sur 2 jours le "breaking camp" et un battle kidz au sein de l'association Street Art 73.

Des spectacles de théâtre sont prévus pendant les vacances de février, organisés par l'association des commerçants d'Aime 2000.

Le 10 mars 2019, un spectacle de théâtre de l'association vous sera proposé à la salle des fêtes de Macôt et le 7 Avril 2019 un spectacle théâtral à la salle des fêtes de Centron.

Rémi Girard

L'ADST

Toute l'équipe de l'ADST souhaite une bonne et heureuse année à tous les landrigeots. Le programme de l'association est encore bien rempli : Depuis le début de l'année, l'association a déjà participé à 2 compétitions internationales : la première au Portugal avec une première place en Standard pour Alice et Valentin ; puis une participation aux championnats du Monde, à Disneyland Paris pour les couples Sophie et Anthony, Alice et Valentin et Corinne et Bruno où ils ont pu se confronter aux meilleurs danseurs mondiaux.

Les prochaines compétitions seront :

à Courbevoie le 9 février 2019 : Sophie et Anthony ainsi que Alice et Valentin participeront à cette très grosse compétition internationale,

à Angers le 16 février 2019 : Léa et Sullyvan, Corinne et Bruno et Alice et Valentin seront présents,

à Annecy les 14 et 15 avril : tous les danseurs de l'association devraient pouvoir participer.

Le groupe "loisirs" continue ses activités hebdomadaires avec de belles progressions dues surtout à une forte chute de la moyenne d'âge des "élèves" :

ROCK ADULTES (Corinne) : les débutants savent démarrer seuls en écoutant la musique et peuvent, pour certains, effectuer des figures apprises au gré de leur envie. Les "intermédiaires" progressent sur le rock et abordent le boogie.

TOUTES DANSES (Anthony) : tandis que le cha-cha a été bien apprivoisé, voici la samba qui commence à faire son apparition pour terminer bientôt sur le tango. Les "intermédiaires" continuent quant à eux l'exploration de la milonga : tango argentin, valse argentine, milonga n'ont plus de secret pour eux. C'est bientôt la rumba qui va entrer en scène et nous réviserons le paso, et autres danses de salon.

SALSA (Lumiko) : les premières figures sont acquises et les Rueda vont bon train, tout en insistant sur la musicalité qui est la clé de toute danse réellement ressentie.

DANSE EN LIGNE (Anthony et Corinne) : les débutants et les inter partagent le même espace sur des danses en ligne, tantôt cha-cha, jazz..., avec un degré de difficulté variable.

SECTION TROUPE (Anthony et Stéphanie) : chorégraphies plus élaborées en vue des spectacles.

SECTIONS "BABY, ENFANTS, ADOS" (Sophie et Anthony) : au fil de l'année, apprentissage des déplacements dans l'espace et chassés pour les tout-petits, danses latino-caribées, de société et chorégraphies diverses pour les plus grands.



Espérant pouvoir rencontrer de nombreux Landrigeots lors de nos prochaines manifestations, nous vous invitons à venir visiter notre site internet : **as-sociation-danse-tarentaise.com**. Cordialement

Corinne SALERNO
Présidente de l'ADST

NATURE ET EXPRESSION



Festival des solidarités du mois de novembre 2018.

Dès ce mois de janvier 2019, nous retrouvons :

Les ateliers de dessin et peinture, les vendredis de 17H à 21H

Les ateliers de danses, les dimanches de 17H à 21H

Puis nous proposons :

Janvier 2019 : restauration des fresques de l'école du centre
Dimanche 24 mars 2019 : Mini Bal des nus pieds à la salle Grenette à partir de 16H30 enfant adulte.

Samedi 18 Mai 2019 : Au restaurant de la base de Centron chez Xavier soirée Nature Expression et Création.

Mai 2019 : intervention scolaire réalisation d'une œuvre commune avec les enfants de l'école et comme sortie scolaire, un land'art avec du bois flotté...

Juin 2019 : soirée en refuge aquarelle, observation et histoire d'animaux.

Juin - juillet - Août - Septembre 2019 : Land'art à la BALLASTIERE avec les Croqueurs de pommes : "Jouons ensemble" Installation de nouvelles œuvres.

Du 9 au 20 août 2019 : soirée des étoiles à la ballastière avec observation à la longue vue. Visite et Piquenique Land'Art avec école, Mini Bal des nus pieds à partir de 16h30 enfant et adulte

Septembre 2019 Forum des associations.

Toussaint 2019 : stage aquarelle découverte des villages de Haute tarentaise.

Novembre 2019 : Participation au festival de solidarités à Bourg Saint Maurice. Nous recherchons un beau lieu d'exposition.

Anne Bautreait

LANDRY MUSIQUE ANIMATION



Chers lecteurs,

Le 06 octobre 2018 s'est déroulé notre dernier spectacle dédié cette fois à l'association ELA à qui, grâce à votre participation, nous avons pu remettre un chèque de 1610€ correspondant aux 70% des bénéfices de cette soirée.

Soirée grandement réussie grâce également aux bénévoles chanteurs, chanteuses, danseurs et danseuses de l'ADST, au bar, à l'entrée, à la sécurité, la gestion du parking... Un grand merci à toute l'équipe pour leur travail, leur implication et leur bonne humeur.

Mention particulière pour notre maîtresse de cérémonie Marie Martinod qui a assuré l'ambiance, pour Océane Berland qui a rejoint depuis quelques semaines la troupe de la comédie musicale Siddhârta à Paris, bravo pour son travail et sa persévérance et bon vent dans cette nouvelle aventure et enfin pour Marion et Fabienne qui ont monté ce spectacle avec des choix de chansons toujours très pertinents.

Un grand merci comme chaque année, aux mairies de Landry et de Bourg St Maurice pour le prêt de la salle et matériel scénique sans quoi rien n'aurait été possible.

PROGRAMME 2019 :

- Dimanche 19 mai

Rendez-vous à l'Espace Loisirs du Perrey à partir de 11h pour la 2ème journée de l'Accordéon.

Comme en 2018, cette journée commencera par un apéritif musical suivi du repas puis à 14h30, le super thé dansant animé par Jean-Michel Sonnerat et ses musiciens.

Renseignements: 06.82.04.75.14. Réservations : 06.65.74.92.52.

- Samedi 12 octobre :

Spectacle de chansons.

Landry Musique Animation vous souhaite une belle et heureuse année 2019, et vous attend nombreux pour partager à nouveau de bons moments et nous donner la motivation de continuer à animer notre beau village.

Musicalement,

Didier Favre

ACTIVITÉS DU CLUB DE "L'AVENIR"



Nous avons repris, après un été bien chaud pour tous, nos réunions les premiers lundis du mois à 14h30. Comme on peut le voir sur les photos, la préparation de la réunion est importante.... Chacun apporte ses petits gâteaux et de quoi se désaltérer pour fêter les anniversaires.

Puis nous passons aux choses sérieuses en faisant le bilan des activités passées et en préparant celles à venir.

-Thé dansant du 18 novembre 2018 : Ça n'a pas très bien marché, mais nous avons évité le pire.

- Préparation de **notre Assemblée Générale le 7 janvier 2019** avec renouvellement de certains membres. Toutes les nouvelles personnes intéressées pour nous rejoindre, peuvent venir pour l'inscription et le tirage des rois en fin de réunion.

- Concours de belote le 14 janvier et le 11 mars 2019

- Repas du Club le 18 janvier

Yves nous prépare une sortie en avril vers Tain l'Ermitage avec repas et visites.

Bon hiver à toutes et à tous.

Daniel Médan

GYM VOLONTAIRE DE LANDRY

L'association a organisé un Masterfit le premier décembre 2018 à la salle du Perrey.

Une réussite !



LE SOU DES ÉCOLES

Lors de notre assemblée générale, nous avons élu

- Marie BONNET, vice trésorière
- Emeline MICHEL, trésorière
- Aurélie CLEMENTGUY, vice-secrétaire
- Céline LUCAS, secrétaire.

Le 8 décembre 2018, nous avons accueilli les enfants et leurs parents pour notre samedi d'avent Noël qui cette année à eu lieu dans la salle du Perrey.

Les activités créatives ont fait des heureux ainsi que la venue du Père Noël.

Nous avons réchauffé les parents avec un vin chaud et les enfants avec un chocolat chaud.

Nous remercions tous les participants et les bénévoles.

Nos prochaines animations ne seront pas avant le printemps.

Bon hiver à tous.

Pour le sou des écoles, Aurore THOURET



HORAIRES NAVETTES



BOURG

SAINT MAURICE



LES ARCS

1600

Navette de Fond de Vallée

hiver 2018 / 2019 : du 15 décembre 2018 au 27 avril 2019

navette quotidienne gratuite - daily free shuttle service



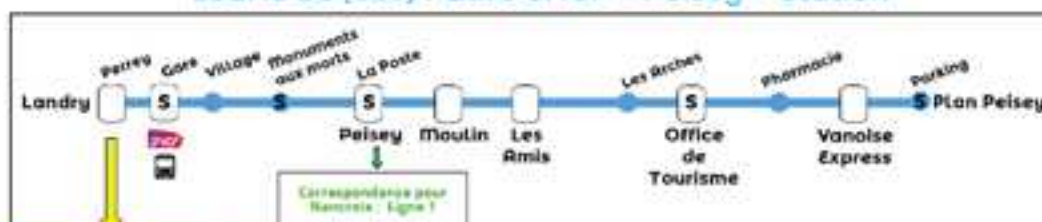
LES ARCS

1600

Camping HUTTOPIA	LE STADE	Parking Arc en Ciel	FUNI départ / Landry	LE SAVOY	CROIX ST MAURICE	JARDINS DE L'ARBONNE	LA REGENCE	BASE KAYAK	LES PLANS	PETIT GONDON	GRAND GONDON	LE VILLARD	LANDRY CENTRE	LANDRY EDEN départ	LANDRY CENTRE	LE VILLARD	GRAND GONDON	PETIT GONDON	LES PLANS	BASE KAYAK	LA REGENCE	JARDINS DE L'ARBONNE	LE SAVOY	FUNI arrivée	Parking Arc en Ciel	LE STADE	Camping HUTTOPIA
8:10	8:12	8:14	8:15			>>>>> Direct >>>>>								8h35	8h37	8h38	8h40	8h41	8h42	8h43	8h45	8h47	8h50	8:55	8:56	8:58	9:00
9:00	9:02	9:04	9:05	9:07	9:09	9:10	9:11	9:12	9:13	9:15	9:17	9:18	9:20	9:25	9:27	9:28	9:30	9:31	9:32	9:33	9:35	9:37	9:40	9:45	9:46	9:48	9:50
12:40	12:42	12:44	12:45	12:47	12:49	12:50	12:51	12:52	12:53	12:55	12:57	12:58	13:00	13:05	13:07	13:08	13:10	13:11	13:12	13:13	13:15	13:17	13:20	13:25	13:26	13:28	13:30
13:45	13:47	13:49	13:50	13:52	13:54	13:55	13:56	13:57	13:58	14:00	14:02	14:03	14:05	14:10	14:12	14:13	14:15	14:16	14:17	14:18	14:20	14:22	14:25	14:30	14:31	14:33	14:35
17:10	17:12	17:14	17:15	17:17	17:19	17:20	17:21	17:22	17:23	17:25	17:27	17:28	17:30	17:35	17:37	17:38	17:40	17:41	17:42	17:43	17:45	17:47	17:50	17:55	17:56	17:58	18:00



LIGNE 2 (L2) : Landry Perrey > Gare SNCF > Peisey > Station LIGNE 2S (L2S) : Gare SNCF > Peisey > Station



Correspondance pour Bourg St Maurice	
Départ Landry Perrey / Eden	
08h35	08h05
09h25	08h30
13h05	10h00
14h10	12h45
17h15	
Correspondance pour Landry Perrey / Eden	
Départ Bourg St Maurice	
08h35	07h45
09h25	12h00
13h05	13h50
14h10	15h55
17h15	16h55

Ligne 2 (L2) : 7/7	
L2 : Au départ de Landry Perrey	
08h05 (ne dessert pas la gare)	09h00
08h30	10h30
10h00	13h15
12h45	17h15 (via site nordique)
	18h15 (via site nordique)
Ligne 2S (L2S) : Uniquement le samedi	
L2S : Au départ de Landry Gare SNCF	
07h45 (sauf le 30/03/2019)	08h30
12h00	09h30
13h50	12h30
15h55	15h15
16h55	17h45

L2 : Au départ de Plan Peisey Parking	
09h00	
10h30	
13h15	
17h15 (via site nordique)	
18h15 (via site nordique)	
L2S : Au départ de Plan Peisey Parking	
08h30	
09h30	
12h30	
15h15	
17h45	

Navettes payantes tous les jours :	
8€ aller	
14€ aller/retour	
Daily paying shuttles :	
8€ one way	
14€ round trip	
Points de vente/Sales point :	
Landry : à la gare le samedi	
Station : Office de tourisme	
Achat de ticket en ligne sur :	
On line ticket :	
www.Peisey-Vallandry.com	



LA RÉFORME ÉLECTORALE entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019

Pour lutter contre l'abstention et afin de réduire le nombre de non-inscrits et de mal-inscrits, les lois du 1^{er} août 2016 sont venues modifier les règles électorales.

Elles ont prévu des mesures pour rapprocher les citoyens du processus électoral et ont créé un nouveau système de gestion des listes électorales : le répertoire électoral unique (REU).

Cette réforme a renforcé les prérogatives du Maire en la matière, en lui confiant la responsabilité des inscriptions et des radiations.

En outre, elle a institué une commission de contrôle, par commune, chargée d'opérer un contrôle a posteriori sur les décisions du maire et d'examiner les recours administratifs préalables, qui seraient formés par les électeurs concernés.



1. LES MESURES VISANT À FACILITER L'INSCRIPTION DES CITOYENS SUR LES LISTES ÉLECTORALES



Pour les citoyens, les conditions d'inscription sur les listes électorales ont été assouplies.

La date limite de dépôt d'une demande d'inscription fixée au 31 décembre est supprimée.

En effet, les demandes d'inscription déposées par les électeurs sont reçues et instruites tout au long de l'année, avec certaines limites par rapport aux dates de scrutins.

Ainsi, pour les élections européennes du 26 mai 2019, la date limite d'inscription est donc fixée au dimanche 31 mars 2019. Pour les mairies habituellement fermées le samedi, une permanence, d'une durée d'au moins deux heures, devra obligatoirement être tenue le samedi 30 mars 2019.

2. LE RÉPERTOIRE ÉLECTORAL UNIQUE (REU)

La réforme introduit le répertoire électoral unique, géré par l'INSEE et mis à jour en continu à travers un système de gestion automatisé.

Il est alimenté par les communes (inscriptions – radiations) et l'INSEE (inscriptions d'office – radiations pour décès).

Dès le 1^{er} janvier 2019, les communes procéderont aux inscriptions et aux radiations directement via ce système.

A compter de cette date, les listes électorales seront donc permanentes et extraites du REU.

C'est à partir du 15 octobre 2018 que le REU est accessible aux communes, qui ont jusqu'au 21 décembre 2018 pour procéder aux vérifications nécessaires (corrections d'état civil, complément d'éléments le cas échéant...) et valider leurs listes électorales.

Du 15 octobre 2018 jusqu'à la fin du mois de janvier 2019, tous les mouvements opérés sur la liste électorale (inscriptions ou radiations) entre le 1^{er} mars 2018 et le 31 décembre 2018 devront être notifiés à l'INSEE via le REU.

3. LE RENFORCEMENT DU RÔLE DU MAIRE ET LA CRÉATION DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE



Le maire voit son rôle s'accroître en matière de modification de la liste électorale.

Il décidera de l'inscription et de la radiation des électeurs sur la liste électorale, et ce dans un délai de cinq jours à compter de la réception du dossier complet.

Par ailleurs, les commissions administratives, actuellement chargées de la révision des listes électorales, seront supprimées au plus tard le 9 janvier 2019.

Elles seront remplacées par des commissions de contrôle, au plus tard le 10 janvier 2019.

Dans les Communes de moins de 1 000 habitants, elles sont composées d'un conseiller municipal (sauf Maire et adjoints), d'un délégué de l'administration désigné par le Préfet (sur proposition du Maire) et d'un délégué désigné par le Président du T.G.I (sur proposition du maire).

Les commissions de contrôle auront pour mission le contrôle a posteriori des décisions du maire (inscriptions et radiations) l'examen des recours administratifs préalables qui seraient formés par les électeurs concernés.

La Commission de contrôle se réunit entre 1 à 4 fois par an, en Mairie.

LE REFUGE D'ENTRE LE LAC



C'était la première année que Franck Chenal et Jacky Collomb gèrent le refuge d'Entre deux lacs. Ils nous ont fait un bilan de cette première expérience qu'ils ont trouvée belle mais très prenante. Le site est magnifique avec le lac et le cirque. La cuisine de Franck a beaucoup plu (des produits locaux) et l'accueil était agréable. Deux repas champêtres ont été couronnés de succès. Le refuge a été bien rempli entre le 20 juillet et le 20 août. Ils ont essayé de ne refuser personne. Il y a 36 couchages et un soir, ils se sont retrouvés à 51 ! Ses avantages : il est sur le chemin du GR5 et il est bien placé pour les randonneurs qui viennent de Champagny. Il a un cachet certain. C'est encore un refuge avec dortoir. On y rencontre deux types de clientèle : ceux qui ont l'habitude des refuges et ceux qui veulent découvrir un refuge après une balade. Il a ouvert dès le mois de juin, ce qui a permis aux deux compères de faire du bricolage tout en accueillant les clients (peu nombreux à cette date-là). Comme le bâtiment est ancien, il faudrait faire des travaux qui permettraient de mieux accueillir les randonneurs : La vétusté du groupe électrogène amène à réfléchir à l'acquisition de panneaux solaires pour plus d'autonomie énergétique. Il faudrait ajouter une cuve pour avoir plus d'eau potable. L'emplacement de la cuisine, pas attenante au réfectoire pose problème. La municipalité et les deux gérants réfléchissent à des solutions pour la saison prochaine.

Brigitte Boimard

LA RÉUNION PUBLIQUE POUR LA PRÉSENTATION DU NOUVEAU PLU



Le 3 janvier 2019 à la salle du Perrey, la municipalité avec l'aide de l'Atelier 2, en la présence de Laéticia Lambert ont présenté à une petite centaine de Landrygeots, le nouveau PLU (plan local d'urbanisme) sur lequel nous travaillons depuis le début de notre mandat.

Elle a présenté surtout :

Le bâti isolé

Les différentes OAP (orientation d'aménagement et de programmation) dont 3 dans le village et 2 en station.



REPAS DE NOËL DES ANCIENS

Le dimanche 25 novembre à midi, les anciens étaient invités au Col du Palet pour le repas de Noël offert par la mairie.

Le repas était délicieux et l'ambiance au rendez-vous : certains ont poussé la chansonnette, d'autres ont raconté des histoires drôles.

La fête a duré tout l'après-midi et nous remercions le Col du Palet pour leur accueil et la qualité du repas.

LA ZAE

Voici l'avancement de la ZAE deuxième tranche qui sort de terre.

Nous vous rappelons que vous pouvez louer un local pour votre entreprise. Il suffit de vous adresser à la mairie.





Environnement



Vous avez pu remarquer que les services techniques de Landry ont réaménagé l'entrée du cimetière. Deux nouveaux arbres ont été plantés (lors de la cérémonie du 11 novembre, des arbres de la paix) et des parterres de fleurs ont été aménagés. Les fleurs seront changées au printemps et à l'automne.

A l'automne, les croqueurs de pommes, installés sur la place de Landry, ont pu permettre aux habitants de faire leur jus de pommes.

A l'automne aussi, des bénévoles ont nettoyé le chemin qui permet de redescendre en ski à Landry et d'autres chemins. Nous les remercions.

Les lumières de Noël brillent dans notre commune depuis le début du mois de décembre. Profitez-en, elles seront changées l'année prochaine !





COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2018

Présents : MARCHAND MAILLET Thierry, GUEPIN Olivier, SILVIN Pascale, FAVAND Sandra, QUEY Fabrice, CLEMENT GUY Julien, HIDALGA Christophe, BOIRARD Brigitte, FLEURY Coralie, COIRIER Jérôme, FASOLA Pierre-Yves.

Absents excusés : THUVAULT Sylvain (pouvoir à MARCHAND MAILLET Thierry), DESPOIDS Sylvain (pouvoir à GUEPIN Olivier)

Convention de partenariat Collectivités - ADS - Ecoles de ski - saison d'hiver 2018/2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'approuver les termes de la convention de partenariat à intervenir avec les Communes de Landry, Peisey Nancroix, le SIVOM Landry Peisey Nancroix, la Société ADS et les écoles de ski, pour la saison d'hiver 2018/2019 et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer, conjointement avec tous les partenaires.

Cinéma l'Eterlou à Vallandry - contrat de programmation avec la Société MC4 DISTRIBUTION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'approuver les termes du contrat de distribution à intervenir entre la Commune et la Société MC4 DISTRIBUTION, pour la programmation au sein du Cinéma l'Eterlou et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Demande de subvention auprès du F.D.E.C - acquisitions d'un engin de déneigement

Le Conseil Municipal est invité à approuver le projet d'acquisition de d'un engin de déneigement, pour un montant total H.T de 110 000 € et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter, auprès du Département de la Savoie, dans le cadre du F.D.E.C, l'aide nécessaire à sa réalisation.

Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activités (article 3-1° de la loi n°84-53 du 26/01/1984)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide du recrutement d'un agent contractuel à temps complet, pour face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour une période allant du 01/10/2018 au 30/04/2019 inclus, afin d'assurer les fonctions de Directrice de la Garderie Tom Pouce à Vallandry, de fixer la rémunération comme suit : traitement indiciaire brut 457 - indice majoré 400, d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant, ainsi que tous documents relatifs à cet emploi et de préciser que les crédits nécessaires sont ouverts aux budgets 2018 et 2019.

Régularisation foncière - voie communale des Villards

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'approuver ce projet de régularisation de la voie communale des Villards, autoriser Monsieur le Maire à signer les promesses des ventes correspondantes, de dire que ces ventes s'effectueront moyennant le prix toutes indemnités comprises de UN EURO SYMBOLIQUE (1.00 €), sans qu'il y ait lieu de percevoir ledit euro et de confier à la Société d'Aménagement de la Savoie la rédaction des actes administratifs correspondants.

Projet de Plan de Prévention des Risques Naturels avis

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'approuver ce projet de PPRN (Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles) et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Etat assiette des coupes de bois années 2019 et 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'approuver l'Etat d'Assiette des coupes de les années 2018 et 2019 présenté ci-dessus, pour les coupes inscrites, d'approuver la destination des coupes de bois et leur mode de commercialisation et d'informer le Préfet de Région des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-dessus.

Tarifs taxe de séjour - modifications

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'approuver le complément de tarif de taxe de séjour, à savoir que les hébergements non classés ou en cours de classement, seront taxés proportionnellement au coût par personne de la nuitée, avec un pourcentage de 5%, dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la Commune, déterminé par délibération n°2017-061 du 28 août 2017, de préciser que ce tarif sera applicable à partir du 1er janvier 2019, de préciser que les autres tarifs contenus dans la délibération n°2017-061, en date du 28 août 2017, demeurent inchangées et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la mise en place de ce tarif.

OPAC de la Savoie - adaptation de la garantie pour certains emprunts

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'apporter sa garantie pour le remboursement desdites lignes de prêts réaménagés, de s'engager, jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'OPAC de la Savoie, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Décisions modificatives

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'approuver les révisions de crédit sur le budget communal 2018.

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'approuver les révisions de crédit sur le budget 2018 du C.C.A.S.

Questions diverses

Point sur la garderie Tom Pouce à Vallandry ; études des tarifs de certaines salles communales et de certains tarifs d'entrée du cinéma l'Eterlou ; gestion été 2018 du Refuge Entre le Lac ; Infocipale est terminé et distribution fin de semaine 39 ; point sur l'Assemblée Générale de Tarentaise Vanoise Insertion ; les membres du CCAS vont prochainement étudier le type de colis de Noël qui sera proposé aux personnes âgées de la Commune ; étude des candidats pour les 3 lots restants à vendre au sein de la première tranche de la ZAE ; point sur l'embellissement du cimetière ; point sur le projet de la Ballastière ; point sur les dossiers de la COVA ; projet d'aménagement et d'embellissement de l'Avenue de la Gare : les élus vont travailler sur ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Le Maire, Thierry Marchand-Maillet

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2018

Présents : MARCHAND MAILLET Thierry, GUEPIN Olivier, SILVIN Pascale, DESPOIDS Sylvain, QUEY Fabrice, HIDALGA Christophe, FLEURY Coralie

Absents excusés : BOIRARD Brigitte (pouvoir à MARCHAND MAILLET Thierry), COIRIER Jérôme (pouvoir à GUEPIN Olivier), FASOLA Pierre-Yves (pouvoir à HIDALGA Christophe), THUAULT Sylvain (pouvoir à SILVIN Pascale), CLEMENT GUY Julien (pouvoir à QUEY Fabrice), FAVAND Sandra

Convention avec le SAF relative aux secours hélicoptérés en Savoie pour l'année 2018/2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'autoriser l'application de ce tarif de 56.80€/mn TTC pour l'année 2017/2018, d'approuver les termes de la convention avec le SAF, relative aux secours hélicoptérés en Savoie pour l'année 2017/2018 et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Convention de Délégation de Service Public relative à la gestion du Camping Vanoise - conclusion d'une transaction avec la SARL « Camping Vanoise »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole transactionnel mettant fin à la convention de délégation de service public du Camping Vanoise et à prendre toutes les mesures en découlant, notamment la résiliation unilatérale de ladite convention, de mettre fin, à compter du 1er novembre 2018, au service public lié à l'exploitation du Camping Vanoise à Landry, de charger Monsieur le Maire de lui présenter, dans les meilleurs délais, les conditions dans lesquelles le Camping Vanoise pourrait être exploité à l'avenir.

Création d'un emploi permanent

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de créer un poste d'Ingénieur Territorial, dans le cadre d'emploi des Ingénieurs Territoriaux, accessible selon les conditions de qualification définies par le statut, pour exercer les fonctions de Directeur des Services Techniques.

Emplois saisonniers - saison d'hiver 2018/2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'approuver les propositions de création de postes au sein de la Garderie Tom Pouce de Vallandry, le Cinéma de Vallandry et la Résidence l'Adret à Vallandry, d'autoriser à signer les contrats correspondants, ainsi que tous documents relatifs à ces emplois et de préciser que les crédits nécessaires sont ouverts aux budgets 2018 et 2019.

Tarifs location salles communales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver les grilles tarifaires ci-après pour la location de certaines salles et terrain communaux et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ces tarifications.

Salle du Cinéma l'Eterlou à Vallandry	Tarif soirée ou ½ journée	Tarif journée soirée comprise	Tarif journée si libération de la salle avant 17h
	200 €	350 €	250 €
Conditions et compléments	- Réservation 1 mois avant - Utilisation du matériel de projection de la salle – en présence du projectionniste : forfait de 50 € par heure		

Terrain de camping des Guilles	Forfait 1 jour 100 €	Forfait week-end 150 €
--------------------------------	-------------------------	---------------------------

Salle Primevère à Vallandry	Forfait de 90 €
-----------------------------	-----------------

Salle Polyvalente à Vallandry	Forfait de 150 €
-------------------------------	------------------

Tarifs garderie Tom Pouce - Hiver 2018/2019 et suivants - compléments

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter la création de ces nouveaux tarifs, d'indiquer qu'ils seront encaissés par le biais de la régie de recettes de la garderie Tom Pouce et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette mise en œuvre.

Prestation	Tarif 1 jour	Tarif 5 jour	Tarif 6 jours
"Petite journée" De 10h30 à 16h30	45 €	205 €	246 €
Espace jeux Parents / Enfants	Forfait 2h00 sur réservation : 10 € + 2.5 € la ½ h		

Une réduction de 50 % pour les enfants de Landry et Vallandry et une réduction de 10 % sur le 2ème enfant et de 15 % sur le 3ème enfant (à condition qu'ils soient inscrits en même temps

Taxe d'aménagement - complément

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'accepter de porter à 5 000 € la valeur des emplacements de stationnement, pour les aires de stationnement non comprises dans des constructions closes et couvertes et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant ces taxations.

Budget communal : décision modificative n°2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'approuver les révisions de crédit sur le budget communal 2018.

Questions diverses

Point sur les travaux en cours et à prévoir ; organisation de la cérémonie du 11 novembre 2018, à l'occasion des 100 ans de l'Armistice ; travail de corrections en cours sur la rédaction de la partie du futur Guide du Routard, relatif à Peisey Vallandry.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Le Maire, Thierry Marchand-Maillet

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2018

Présents : MARCHAND MAILLET Thierry, GUEPIN Olivier, SILVIN Pascale, DESPOIDS Sylvain, FAVAND Sandra, QUEY Fabrice, CLEMENT GUY Julien, HIDALGA Christophe, BOIRARD Brigitte, COIRIER Jérôme, THUAULT Sylvain

Absents excusés : FASOLA Pierre-Yves (pouvoir à MARCHAND MAILLET Thierry), FLEURY Coralie

Convention avec les Sociétés d'ambulance - secours sur pistes - saison 2018/2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'approuver les termes des conventions à passer avec les ambulances, relative aux secours sur piste, pour la saison 2018/2019 et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer, ainsi que tout document relatif à ces prestations.

Convention relative à la refacturation des frais de secours - saison 2018/2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'approuver les termes de la convention à intervenir dans la cadre de la refacturation des frais de secours, d'autoriser Monsieur le Maire à la signer, ainsi que tout document relatif à ces prestations et de préciser que les crédits nécessaires sont ouverts au budget.

Mise en œuvre du jugement de la Cour Administrative d'Appel de Lyon : Commune de LANDRY c/ Ministère de l'Intérieur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'approuver les termes de l'exposé de Monsieur le Maire et de demander expressément la mise en œuvre du jugement de la Cour Administrative d'Appel de Lyon du 1er mars 2001 et de faire appliquer la délibération du 22 avril 1994.

Convention d'usage des données géographiques relatives aux localisations d'espèces sur le territoire du Parc National de la Vanoise (P.N.V)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'approuver les termes de la convention entre la Commune et le PNV, pour la mise en place d'une base de données recensant les données naturalistes récoltées sur territoire du PNV, par ses agents, ou par d'autres partenaires et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer

ZAE L'Abondance - vente de lots - modifications et compléments

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'approuver les ventes de terrains ci-après

N° du lot	Ancien acquéreur	Nouvel acquéreur	M²	Prix de vente total
4	SCI D3A	Ambulances BERARD	791	47 460 €
5	SCI D3A	Ambulances BERARD	628	37 680 €

De confier la rédaction des compromis et actes de vente à l'Office Notarial d'Aime (SCP BOULLE BOUVIER) et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les compromis et actes de vente, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Questions diverses

Point sur la ferme agricole qui a brûlé en partie il y a une semaine ; le projet du PLU ; le contrat avec la Société qui loue les installations d'illuminations de Noël ; les travaux d'eau ; point sur le Tourisme.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Le Maire, Thierry Marchand-Maillet

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2018

Présents : MARCHAND MAILLET Thierry, SILVIN Pascale, DESPOIDS Sylvain, FAVAND Sandra, QUEY Fabrice, CLEMENT GUY Julien, HIDALGA Christophe, BOIRARD Brigitte, COIRIER Jérôme, THUAULT Sylvain

Absents excusés : GUEPIN Olivier (pouvoir à DESPOIDS Sylvain), FASOLA Pierre-Yves (pouvoir à MARCHAND MAILLET Thierry), FLEURY Coralie

Convention de mise à disposition d'un agent communal occasionnel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de prendre acte du projet de convention de mise à disposition d'un agent communal auprès du SIVOM Landry Peisey, pour la période du 22 décembre 2018 au 20 avril 2019 inclus, d'accepter les termes de ladite convention, de préciser que les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets 2018 et 2019 de la commune, d'autoriser Monsieur le Maire à la signer, ainsi que tous les documents relatifs à cette mission.

ZAE L'Abondance - vente de lot - modifications et compléments

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'approuver la vente de terrains ci-après :

N° du lot	Ancien acquéreur	Nouvel acquéreur	M²	Prix de vente total
1	Le Père RULLIER	Construction des Cimes	823	49 800 €

Et de confier la rédaction des compromis et actes de vente à l'Office Notarial d'Aime (SCP BOULLE BOUVIER) et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les compromis et actes de vente, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Régie de recettes taxe de séjour : mise à jour

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de porter le montant du cautionnement à 1 220 € et l'indemnité de responsabilité à 160 €, pour la régie de recettes « taxe de séjour ».

Admissions en non valeur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'admettre en non valeur la somme de 5 795.59 €, de préciser que les crédits nécessaires seront ouverts au budget 2019 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette admission en non valeur.

Reste à réaliser - budget 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'approuver les restes à réaliser 2018 sur le budget de la commune et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants.

Dispositions avant l'adoption du budget 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de fixer les montants et la nature des dépenses d'investissement qui doivent être engagées avant l'adoption du budget 2019.

Projet d'aménagement du site de la Ballastière

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'approuver le projet d'aménagement du site de la Ballastière et l'acquisition des parcelles correspondantes auprès de la Commune de Bourg Saint Maurice et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Budget communal : décision modificative n°3

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'approuver les révisions de crédit sur le budget communal 2018.

Convention de mise à disposition de personnel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'accepter la mise en place d'une convention entre la Commune de LANDRY et l'AFU de VALLANDRY, pour le remboursement des heures de travail de l'agent citée ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Questions diverses

Point sur les travaux de la 2ème tranche de la ZAE ; examen de la demande d'autorisation d'implantation d'une zone d'activité de dirigeable sur LANDRY (au Perrey - survols et installation temporaire) : avis favorable ; présentation de l'étude réalisée par le SDES concernant l'évolution des consommations et des dépenses énergétiques de la Commune, depuis 2014 ; point sur la réunion avec la Société VEOLIA ; point sur les travaux concernant la distribution d'eau sur la Commune ; Infocipale de janvier 2019 en cours de réalisation et distribution des colis de Noël à venir cette semaine.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Le Maire, Thierry Marchand-Maillet

La version détaillée de ce compte rendu est disponible sur le site Internet de la ville, affichée à l'extérieur de la Mairie et consultable sur le registre qui se trouve en Mairie.
La version détaillée de ce compte rendu est disponible sur le site Internet de la ville, affichée à l'extérieur de la Mairie et consultable sur le registre qui se trouve en Mairie.



L'EAU

En quelques chiffres, l'eau recouvre 72% de la surface du globe, mais elle est essentiellement salée. Seulement 2,8% d'eau douce et si on enlève les glaces et les neiges permanentes, 0,7% reste disponible.

L'eau est un élément vital pour l'homme et pourtant il peut utiliser moins de 1% de l'eau douce. Elle devient une denrée rare qu'on ne doit pas gaspiller.

C'est dans cet état d'esprit que la commune a décidé de couper les bassins afin de préserver au mieux les ressources. Pour le réservoir du chef lieu, en octobre, nous étions à 6m3/heure de production pour 6m3/heure de consommation. C'est-à-dire sans réserve. Nous avons donc fait le choix de couper la majorité des bassins afin de préserver les ressources.

Comme promis, les travaux d'installation de filtre UV et de télégestion sont en cours.

Le réservoir du chef lieu est maintenant équipé d'une turbine de production électrique, qui alimente un filtre UV, une télégestion et un goutte à goutte de chlore. Ces travaux ont permis également de déceler une fuite sur la conduite d'alimentation.

La population étant majoritairement alimentée par ce réservoir, il ne devrait plus subsister de problèmes de pollution bactérienne.

Pour le réservoir des Villards dépendant du chef-lieu, seule une télégestion sera installée.

Celui du Martorey bénéficiera de la même installation UV sans la partie turbine puisque nous avons un réseau électrique à proximité.

Enfin une réflexion est en cours pour alimenter celui du Parchet depuis la conduite des Villards. Les travaux étant financièrement importants, nous travaillons avec Veolia sur le sujet.

Pour rappel, la campagne de relevé d'eau se fera du 1 au 28 février 2019. Vous avez le choix de donner votre relevé par :

Le biais du site internet ou par passage en mairie avec le papier ci-joint.

Pour ceux qui n'auront pas répondu avant le 28 février, ils se verront appliquer une majoration de 20% sur le volume.

Enfin, un contrôle de tous les compteurs sera fait pour relever le numéro de série et un changement éventuel. Voir article dans le dernier infocipale.

Mme, M.

.....

.....

Adresse.....

.....

.....

Adresse du compteur

.....

.....

déclare le nouvel index de.....

.....m3 d'eau

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE 2018

NOUS FÊTIONS CETTE ANNÉE LES 100 ANS DE L'ARMISTICE DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE.

La cérémonie a commencé devant le cimetière où Loris Quey a lu un texte sur la paix et où Monsieur Cote et Owen Quey ont terminé la plantation des arbres de la paix.

Devant le monument aux morts, nous avons pu admirer la fresque sur la paix créée par les enfants de l'école maternelle.

Après la minute de recueillement, Daniel Miédan et Thierry Marchand Maillet ont fait un discours et le nom de chaque Landrygeot mort pour la France a été nommé.

Aude a terminé la cérémonie avec la Marseillaise, toujours aussi émouvante.

Un apéritif offert par la mairie a réuni ensuite tous les participants.

Brigitte Boimard





Dates à retenir

A la Maison des Arts

- > **Jusqu'au 20 janvier**, exposition de Ruth Stöhr-Mougel intitulée "Identité racine-identité rhizome"
- > **Du 1^{er} février au 15 mars**, exposition "Empreinte(s)" de Rémi Reignier, accompagné d'une présentation du travail de ses élèves
- > **Du 29 mars au 10 mai**, exposition participative de Francis Helgorsky "Et vous votre territoire ?"

Avec le Street Art

- > **Le 10 mars 2019**, un spectacle de théâtre de l'association vous sera proposé à la salle des fêtes de Macôt
- > **Le 7 avril 2019** un spectacle théâtral à la salle des fêtes de Centron.

Spectacle décentralisé du Dôme

- > **Le jeudi 7 mars à 20h à la salle Du Perrey**
"Ça commence mais ça doit finir à la fin" de la compagnie "Le Ressort"

Spectacle de LMA

- > **Dimanche 19 mai** : Rendez-vous à l'Espace Loisirs du Perrey à partir de 11h pour la 2ème journée de l'Accordéon. Comme en 2018, cette journée commencera par un apéritif musical suivi du repas puis à 14h30, le super thé dansant animé par Jean-Michel Sonnerat et ses musiciens. Renseignements : 06.82.04.75.14 - Réservations : 06.65.74.92.52.
- > **Samedi 12 octobre** : Spectacle de chansons.

Avec l'ADST

- > **Le 19 janvier 2019** : stage de danse ouvert à tous avec un professeur extérieur (renseignements au 06 75 70 92 19),
- > **Mars** : deuxième stage de danse
- > **le 15 juin 2019** : gala de fin d'année de l'association,
- > **Juin 2019** : participation à la Landrigeote,
- > **le 12 octobre 2019** : loto ADST
- > **en février ou mars 2020** : cabaret.



Etat Civil



NAISSANCES

Le 01/10/2018 :

Lucas MIÉDAN GROS à Bourg Saint Maurice

Le 23/10/2018 :

Mia, Juliette CLARET à Bourg Saint Maurice



Nous vous rappelons que si vous voulez publier une information, un article ou donner votre avis, il vous suffit de nous l'envoyer par mail à :

communication@mairie-landry.com

Cet espace est le vôtre, exprimez-vous

Nom Prénom

Email